



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 27 novembre 2020

Décharges pour les directions : des annonces décevantes !

Le ministère de l'Éducation a annoncé une dotation de 900 ETP aux académies en 2021 pour les décharges de direction d'école d'une à trois classes. Il s'agit d'une première réponse aux revendications des personnels qui font face tous les jours à l'ensemble des injonctions contradictoires de l'administration et à un protocole sanitaire inapplicable.

Les modalités de cette mesure, qui n'entrera en vigueur qu'à la rentrée 2021, restent à déterminer même si des hypothèses ont été présentées le 24 novembre. Une possible prime de 450 € bruts annuels variable selon le nombre de classes pour les directrices et directeurs ainsi qu'une augmentation du temps de décharge de direction si l'école accueille un PIAL ou une ULIS font partie des suppositions du ministre.

C'est une faible augmentation du temps de décharge, car elles passeraient pour les écoles d'une classe de 4 à 6 jours de décharge annuels, de deux classes de 10 à 12 jours de décharge annuels et de 10 jours annuels à 2 jours par mois pour les trois classes. Dans ces hypothèses, le ministère ne prévoit aucune augmentation de temps de décharge pour la direction des écoles de plus de 4 classes qui sont pourtant les plus nombreuses en France.

L'enveloppe de 21 millions d'euros prévue dans le projet de loi de finances 2021 ne peut plus garantir la prime de 450€ allouée aux directrices et directeurs en 2020. C'est pourquoi le ministère n'a évoqué que des hypothèses : une prime de 404 € bruts annuels pour la direction des écoles d'une à 3 classes, de 449 € de 4 à 9 classes, de 494 € de 10 classes et plus ou alors une prime de 200 € pour la direction des écoles d'une à 3 classes et 575 euros pour 4 classes et plus.

Pour SUD éducation, ces annonces sont particulièrement décevantes, un an après le suicide de Christine Renon. SUD éducation exige une augmentation significative du temps de décharge de service pour tous les personnels chargés de direction, sans attendre l'année prochaine.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



SUD éducation exige les créations de postes nécessaires cette année scolaire par le biais du recours aux listes complémentaires, de la titularisation à temps plein des contractuel-le-s, de l'ouverture de concours exceptionnels.